

**ATTESTATION DESTINÉE À ÊTRE PRODUITE EN JUSTICE**  
(ARTICLE 202 DU NCPC)

Je soussigné(e):

Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant :

Exerçant la profession de :

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles :

néant

autre :

Atteste sur l'honneur avoir personnellement constaté les faits suivants :

Je soussigné déclare établir la présente attestation en vue de sa production en justice et avoir connaissance qu'une fausse attestation de ma part m'expose à des sanctions pénales (articles 441-7 et 434 - 13 et suivants du Code Pénal).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature

**Important : L'attestation doit être écrite, datée et signée de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer, en original ou en photocopie, tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature.**